

République Française
Département des Côtes-d'Armor



6 rue Sophie Germain
22440 PLOUFRAGAN

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes-d'Armor

Date de la convocation :
16/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 octobre à 10h30, le comité syndical s'est réuni à la CCI des Côtes-d'Armor à St-Brieuc sous la présidence de Michel RAFFRAY, Président.

Date d'affichage de la convocation :
16/09/2026

Date d'affichage de la délibération :

Nombre de délégués :

En exercice : 69
Quorum : 35
Présents : 51
Pouvoirs : 2
Votants : 53

Présents : P. BERNARD, Y. BOUTIER (GPA), Y. BOUTIER (SMKU), S. CAMUS, A. CHEREL, D. COMMAULT, G. CORBEL, JL. COUELLAN, M. COURTAS, J. DAUPHIN, M. DESBOIS, M. DUMAIL, M. EVEN, L. GALLEE, P. GASNIER, J. GESRET, B. GUILLOU, M. HAICAULT, P. HAMON, Y. HELLIO, P. HELLO, F. HINDRE, J. JOURDEN, J. KERFERS, C. LAYEC, Y. LE BARS, M. LE BORGNE, A. LE BRETON, JY. LE CORRE, A. LE COTTON, E. LE COUSTER, E. LE CREURER, G. LE FRANC, JF. LE MIGNOT, F. LE SAINT, B. LEBRETON, L. LEMOINE, C. OLLIVIER, A. PETIT, P. PIERRE, M. RAFFRAY, B. RAOULT, C. SEUREAU, J. SIMEON, T. TARDIEU, Y. THOMAS, A. VALO, M. VIDCOQ, D. YON

Secrétaire de séance :
Jean-Yves LE CORRE

Absents représentés par leur suppléant : P. LOHIER par L. BULTEZ, C. MORICE par Y. LEMOINE

Absents ayant donné pouvoir : O. CARRE par Y. LE BARS, N. NOWAK par D. YON

Absents : Y. BERHAULT, B. BOIRON, E. GERVAIS, JL. EVEN, R. HAAS, P. HUONNIC, A. LAZAREVITCH, G. LE BRIAND, B. LE COUSTER, S. LE NOUVEL, T. LEDAGUENEL, Y. PASQUIOU, J. PATUREL, H. PELLOUOIS, S. QUINIO, B. RICARD

DELIBERATION N°DB.CS.2026-27

**OBJET : PRIX D'ACHAT D'EAU EN GROS A SAINT-BRIEUC ARMOR
AGGLOMERATION**

Rapporteur : Monsieur le Président

En concertation avec le SDAEP et avec l'appui du bureau d'études CALIA CONSEIL, SBAA a réalisé une étude rétrospective et prospective de son prix de production d'eau potable. Par volonté politique, celui-ci intègre toutes les usines afin d'aboutir à un prix unique sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération.

Le calcul du coût de production intègre l'amortissement de l'ensemble des investissements réalisés au titre de la production d'eau potable déduction faite des subventions perçues, toutes les charges de production des « Opérateurs », une quote-part des charges de « l'Autorité organisatrice » dont les actions au titre des bassins-versants et des services supports de SBAA (commande publique, informatique, etc...).

Par rapport à la prospective présenté en 2026 ayant abouti à la fixation du prix d'achat à 0,700 € HT/m³, il a été présenté les principales évolutions suivantes :

Assiette : diminution du volume produit -233 994 m³

Evolution des charges sur la période :

Coûts de gestion patrimoniale : +1,4 M€ sur la période 2026-2036
Coûts d'exploitation : +482 k€

	2021	2022	2023	2024	2025	%Evolution 2024 à 2025
Achat eau	2 528 788	2 652 838	2 456 757	2 527 033	2 725 315	8 %
Énergie	738 407	586 262	1 597 330	720 466	802 099	11 %
Produits chimiques	804 315	879 467	997 800	943 417	963 175	2 %
RH	1 132 578	1 239 604	1 503 717	1 292 143	1 257 523	-3 %

	2021	2022	2023	2024	2025	%Evolution 2024 à 2025
Intérêts	86 254	111 542	128 174	211 446	238 382	13 %
Amortissement investissement	563 543	442 307	641 116	716 697	764 582	7 %
Amortissement subvention	-206 644	-79 393	-46 546	-167 665	-227 348	36 %
Remboursement capital	331 411	472 540	450 134	525 029	611 975	17 %

Poste de dépense	2025 à 2028	2029 à 2035
Produits chimiques	3,00 %	3,00 %
Autres matières et fournitures	4,00 %	2,00 %
Autres articles	4,00 %	2,00 %
RH	Droit privé : 2,5 % de 2025 à 2026, 3 % de 2026 à 2027 Droit public : 3%	3,00 %
Énergie	Projection chiffrée	5,00 %

Considérant l'estimation des charges 2027 évaluant le prix de production SBAA à 0,8174 € HT/m³ en 2027, il est proposé de retenir le prix d'achat départemental à 0,72 € HT/m³ donc de poursuivre l'effacement progressif de l'autofinancement capitalisé (-426 298 € projeté en 2027) avec une jonction prix de revient/ tarif d'achat en 2033.

Il ressort de l'étude la prospective tarifaire suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Prix de VEG appliqué (€/m ³)	0,5750 €	0,5850 €	0,5950 €	0,6050 €	0,6200 €	0,6400 €	0,6800 €	0,7000 €	0,7200 €	0,7500 €	0,7800 €	0,8100 €	0,8400 €	0,8700 €	0,9200 €	0,9257 €	0,9386 €
Équivalence-prix PROD totale (€/m ³)	0,5507 €	0,5619 €	0,5734 €	0,6014 €	0,6950 €	0,6658 €	0,7028 €	0,7819 €	0,8174 €	0,8345 €	0,8610 €	0,8803 €	0,8977 €	0,9058 €	0,9202 €	0,9257 €	0,9386 €
Différence (€/m ³)	0,0243 €	0,0231 €	0,0216 €	0,0036 €	-0,0050 €	-0,0058 €	-0,0220 €	-0,0819 €	-0,0974 €	-0,0845 €	-0,0810 €	-0,0703 €	-0,0577 €	-0,0358 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €
VEG SDAEP (m ³)	4 199 066	4 565 656	4 812 193	4 174 413	4 529 885	4 013 299	4 155 637	4 375 347	4 375 347	4 375 347	4 375 347	4 375 347	4 375 347	4 375 347	4 375 347	4 375 347	4 375 347
Autofinancement généré (€)	102 085 €	105 321 €	103 985 €	15 028 €	-294 443 €	-23 277 €	-84 556 €	-357 800 €	-426 298 €	-369 665 €	-354 356 €	-307 412 €	-252 675 €	-156 610 €	0 €	0 €	0 €
Autofinancement capitalisé	2 456 230 €	2 561 550 €	2 665 915 €	2 680 543 €	2 371 073 €	2 347 796 €	2 253 249 €	1 895 441 €	1 469 143 €	1 099 478 €	745 122 €	437 710 €	185 035 €	28 424 €	28 424 €	28 424 €	28 424 €

Il est proposé de fixer le prix d'achat d'eau en gros 2027 à SBAA à 0,720 € HT/m³. (0,700 € HT/m³ en 2026)

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

☒ ADOPTE ☐ REJETE
☒ UNANIMITE ☐ MAJORITE par / voix POUR / voix CONTRE / ABSTENTION

La délibération suivante :

VU le code général des collectivités territoriales

CONSIDÉRANT la prospective présentée par Saint-Brieuc Armor Agglomération

Le Comité syndical décide :

Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le

ID : 022-252202189-20261002-DB_CS_2026_27-DE

Article 1

- De fixer le prix d'achat d'eau traitée en gros 2027 à SBAA à 0,720 € HT/m³.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés

Pour extrait conforme

Le Président,

Michel RAFFRAY